



Pas de changement de CAP ?

Les organisations syndicales représentatives à la CAP des CPIP (CGT Insertion Probation et SNEPAP) ont rencontré ce jour à la DAP le service Ressources Humaines.

En ce qui concerne la sempiternelle question de **l'inversion de carrière entre les CPIP13 et les 14**, la réforme statutaire à venir sera l'occasion de mettre un terme à l'injustice que subissent depuis plusieurs années les CPIP 13. La CGT insertion probation sera vigilante sur le règlement de cette situation qui n'a que trop duré !

Par ailleurs, faute d'avoir des réponses fermes sur la future CAP de mobilité des CPIP quelques orientations semblent se dégager.

L'administration travaille actuellement à affiner la **cinquantaine de postes** qui seront proposés dans la note mobilité prévue d'ici une quinzaine de jours. Les DISP sont consultées sur la priorisation des postes à pourvoir.

Contrairement à ce qui était annoncé par la DAP, **la CAP de mobilité d'avril 2017 sera ouverte** cela signifie que les postes tiroirs (laissés vacants par les agents mutés) seront examinés, c'était une demande de la CGT insertion probation). Il sera donc important de ne pas oublier de faire des vœux sur l'ensemble des lieux de mutation envisagés et pas seulement sur les postes proposés.

L'administration semble avoir anticipé l'ouverture des **nouveaux établissements** tels que Draguignan, Lyones... dès cette CAP, sans pour autant ouvrir l'ensemble des postes. Ainsi l'hypothèse d'une autre CAP spécifique (probablement fermée), fin 2017, a été évoquée, elle permettrait le redéploiement partiel des Baumettes et de combler les postes restants.

A priori et sous réserve de confirmation, la CAP se fera à partir d'Harmonie. Ainsi les agents devront entrer directement leur demande de mutation sur le logiciel et la faire ensuite signer par leur supérieur hiérarchique. Nous vous invitons dès à présent à vérifier les données contenues dans Harmonie et à faire remonter les anomalies à votre service RH, car ce sont elles qui serviront de base au **calcul de la cotation pour la mutation**. Le recours à Harmonie sera l'occasion pour chacun de pouvoir demander sa cotation à son gestionnaire conformément à la revendication de la CGT insertion probation.

Le grand regret de cette CAP est de ne pas encore voir dans la nouvelle note de mobilité la prise en compte des évolutions proposées par les organisations représentatives et validées par l'administration. En effet, suite à un vote défavorable en Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire, **les exigences d'organisations syndicales non représentatives à la CAP de CPIP risquent d'avoir pour effet de reporter toute avancée pour originaires des DOM ! Sans compter les reculs envisagés quand à certaines modalités du rapprochement de conjoint ou réduisant les possibilités de mutation des célibataires sans enfant !**

En l'état actuel ce seront donc les critères habituels qui seront appliqués. Mais la CGT insertion probation continuera de revendiquer des avancées pour l'ensemble des personnels et restera combative !

Montreuil le 10/02/2017

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>